

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-46-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de réservation de places de stationnement de l'entreprise Philippe GODAN, pour le déchargement et chargement de matériaux, gravats et autres depuis le 57 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR pour une durée de 2 mois,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking en face du 57 Rue Saint Nicolas à compter du lundi 08 septembre 2025, de 7h à 18h, pour une durée de 2 mois, afin de permettre le stationnement et l'ouverture des portes arrière du véhicule de l'entreprise.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 04 septembre 2025

L'adjointe par délégation
Christine HAMEL DORDONNAT



[Handwritten signature]